



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL  
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°21/2025

### INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT Impasse des Gâtines & rue du Château

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise **SMDA**, sise 28 rue Roger Hennequin 78190 TRAPPES pour le compte de la Communauté Urbaine GPS&O,

Vu les travaux d'élagage des arbres prévus en décembre 2025, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation afin d'assurer la sécurité publique,

### ARRÊTONS

**ARTICLE 1 :** A compté du 1<sup>er</sup> décembre 2025 pendant la durée du chantier, la circulation et le stationnement seront interdits sur le parking de l'impasse des Gâtines.

**ARTICLE 2 :** Pendant la durée du chantier, la circulation et le stationnement seront interdits au droit du n°1 rue du Château en fonction des impératifs de chantier. La mise en place d'un alternat ne se fera qu'en fonction des besoins du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :** Les travaux seront réalisés par l'entreprise **SMDA** qui aura en charge d'apposer les panneaux de signalisation.

**ARTICLE 4 :** Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,  
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 1<sup>er</sup> décembre 2025  
Le Maire,  
Serge ANCELOT

Affiché le 01/12/2025  
Le Maire,

